

La honte sociale et l'historien

Jean-Claude Vimont

Cette courte réflexion¹ s'inspire d'une déconvenue. À l'occasion de mes recherches sur l'univers des relégués, ces multirécidivistes frappés d'une peine complémentaire perpétuelle qui fut appliquée de 1885 jusqu'en 1970, j'ai tenté d'entreprendre des enquêtes orales auprès de survivants ou, à défaut, auprès de leurs proches. Les prises de contact ne furent jamais aisées, tant pèse encore une réprobation sociale sur ces anciens « sous-détenus », tenus à l'écart de la population carcérale ordinaire, méprisés parmi les méprisables, qui n'étaient bien souvent que des voleurs de bicyclettes, des pilleurs de tronc, des clochards alcoolisés ou des vagabonds. Je fus même éconduit devant la porte de l'un d'entre eux, à Marseille, sur injonction de son entourage, après avoir obtenu à l'avance la promesse d'un entretien.

Bien des raisons peuvent expliquer ce refus. L'historien ne peut pas tout se permettre et j'en ai conscience. Remuer un passé douloureux, faire revivre les jours sombres dans les centres de triage de Rouen ou de Lille, dans les camps de Mauzac ou de Saint-Sulpice-la-Pointe, dans les prisons d'antisociaux de Lure et de Gannat, c'était rouvrir des plaies que l'enquête orale, au nom de la vérité historique, ne justifiait pas. « Monter au chapeau », être frappé de la relégation perpétuelle, après plusieurs condamnations mineures, signifie une mise à l'écart pour de longues années, un plongeon dans un univers de « pauvres types » et un étiquetage très défavorable. Sophie Victorien, qui achève une thèse sur les mineurs placés dans des établissements habilités par l'Éducation surveillée², a rencontré des difficultés du même ordre. Les anciens pensionnaires de ces foyers, logis et centres, assimilés dans l'opinion à des maisons de correction pour délinquants alors qu'y résident également des jeunes protégés par un juge des enfants d'une famille à la dérive, souhaitent tourner la page et conserver le secret sur leur jeunesse. Raviver ces souvenirs, c'est raviver la souffrance et la honte. Les entretiens qu'elle a menés avec d'anciens « placés » sont en majorité effectués avec ceux qui se sont investis dans l'Éducation surveillée, comme éducateurs ou directeurs d'établissements. Eux-mêmes se sont longtemps censurés auprès de leurs proches et dans leur milieu professionnel. Tous les familiers des recherches sur les jeunes de l'Assistance publique, sur les mineurs de l'Éducation

¹ Ce texte doit beaucoup aux enrichissements, aux suggestions et aux corrections de mes collègues du laboratoire du GRHIS (Groupe de Recherche en Histoire) de l'Université de Rouen. Je tiens à remercier Ludivine Bantigny, Sophie Victorien, Michel Biard, Philippe Goujard, Piroska Nagy.

² Sophie Victorien est chargée d'enseignements et doctorante en histoire contemporaine à l'université de Rouen. Elle prépare une thèse sous la direction de Yannick Marec sur *Les établissements habilités par l'Éducation surveillée en Seine-Maritime de 1945 aux années 1980*. Elle a soutenu une maîtrise sur *L'Association du Val d'Aubette (1929-1983). De la colonie de vacances au foyer pour mineurs inadaptés*, préparée sous la direction de Jean-Claude Vimont. Elle a fait paraître entre autres « Les J 3 au sortir de la Seconde Guerre mondiale », dans Jean-Claude Vimont (dir.), *Jeunes, déviances et identités, XVIII^e-XX^e siècle*, Rouen, PURH, 2005, *Cahier du GRHIS*, n°15, p. 113-125 et divers entretiens avec les acteurs de la protection sociale dans la revue *Mémoire de la protection sociale en Normandie*. Son dernier article sur « Les établissements privés habilités par l'Éducation surveillée : des lieux de concentration de la haine ? » vient d'être publié dans l'ouvrage dirigé par Frédéric Chauvaud et Ludovic Gaussot, *La Haine. Histoire et actualité*, Rennes, PUR, 2008.

surveillée, sur les détenus de droit commun, sur les victimes de maladies que l'on qualifiait de « honteuses » connaissent les difficultés du recueil de la mémoire auprès des témoins. La voix des soignés, des emprisonnés, des assistés est difficilement perceptible. Souvent originaires des milieux populaires, ils n'écrivent guère et lorsque leur témoignage est sollicité à l'occasion d'enquêtes, d'interrogatoires, d'autobiographies, il est l'objet de bien des filtres, de grilles d'interprétation et de retranscription. Souvent, les historiens doivent se cantonner à des problématiques institutionnelles. C'est l'une des raisons qui explique que les recherches privilégiant la quête du vécu donnent plus souvent la parole aux intervenants, à ceux qui constituent des dossiers d'observation et de suivi, aux éducateurs, aux assistantes sociales, aux médecins, aux gardiens. Ces évidences qu'il convenait de rappeler — l'histoire orale recèle des obstacles parfois insurmontables — posent cependant la question de la honte sociale qui semble envelopper certaines victimes, certains malchanceux de la vie et expliquent que des chantiers de recherche demeurent en friche. Certains sont stigmatisés par des groupes sociaux dominants, en ressentent de la honte, mais l'automatisme n'est pas la règle. D'autres intériorisent des normes sociales qui provoquent une honte de soi.

Honte sociale et inégalités

Les travaux menés à Poitiers depuis quelques années par Frédéric Chauvaud incitent à des réflexions sur cette dimension intime, personnelle, mais parfois aussi collective, qu'est la honte d'être ce que l'on est, de vivre ce dont on est victime, d'être assimilé à un groupe, d'être étiqueté dans une catégorie dénigrée, réprouvée, exclue. L'histoire sociale offre de multiples exemples du sentiment de honte éprouvé par les « petits », les plus déshérités. Nous ne prétendons pas remonter jusqu'à l'apparition du concept de pauvreté honteuse, aux Pères de l'Église, à Sénèque ou à Gratien. Citons cependant un docteur de l'Église grecque, Grégoire de Naziance : « Ils sont hommes et à cause de leur chute ont honte de la vue des hommes ; ils désirent se cacher dans des lieux inaccessibles ou des forêts, [...] et cependant sont partout³. »

En 2007, Frédéric Chauvaud a publié *Histoires de la souffrance sociale*⁴. En 2008, il a dirigé l'ouvrage *La Haine, histoire et actualité*⁵. Les contributions réunies dans ces ouvrages ont grandement fait avancer l'histoire des émotions grâce au croisement de perspectives individuelles, intimes, privées et d'itinéraires collectifs, ceux de certains groupes sociaux, victimes d'une vie désespérante ou sujets d'une vindicte collective. Nous pourrions considérer que la honte est une souffrance née du regard des autres, fait de commisération, de réprobation, ou du regard que l'on a de soi, une flétrissure personnelle que l'on dissimule. La honte sociale appartient donc également à l'histoire des représentations. Elle a été abordée dans ces livres par le biais des manifestations de souffrance, par les itinéraires de vie de gens de peu. En utilisant cette expression,

³ Cité dans l'article de Giovanni Ricci, « Naissance du pauvre honteux : entre l'histoire des idées et l'histoire sociale », *Annales, Économies, Sociétés et Civilisations*, janvier-février 1983, p. 158-177. L'historienne Piroska Nagy m'a fait utilement remarquer que le XII^e siècle était précisément celui de la réhabilitation de la pauvreté, de la pauvreté apostolique et qu'il y avait un tournant à ce propos entre le XI^e et le XIII^e siècle : la pauvreté n'est plus considérée avant tout comme une tare infligée par Dieu pour des péchés passés mais comme un choix — ou une situation — salutaire.

⁴ Frédéric Chauvaud (dir.), *Histoires de la souffrance sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

⁵ Frédéric Chauvaud et Ludovic Gaussot (dir.), *La Haine, histoire et actualité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

nous faisons référence aux travaux de Pierre Sansot⁶ qui a montré qu'il existait un envers à ces conditions modestes, un envers de la honte sociale fait de fierté, de plaisirs simples, de railleries à l'égard des nouveaux riches qui donnent le ton. Les stratégies individuelles et les combats collectifs, politiques ou syndicaux, pour mettre fin à la honte sociale sont bien connus des historiens du mouvement ouvrier et des milieux populaires. La stigmatisation n'entraîne donc pas forcément l'intériorisation des valeurs des puissants, peut engendrer la révolte et même la fierté. Mais ces associés-rivaux que sont la honte et la fierté jouent un jeu qui continue de poser question aux historiens du temps présent. Les interrogations sur l'évolution de la classe ouvrière sont au cœur de la réflexion syndicale et des recherches sociologiques : comment est-on passé de la fierté de la classe ouvrière à la honte sociale d'être ouvrier ? Comment est-on passé du fier bastion de Renault Billancourt à la désespérance des ouvrières de Moulinex, victimes de délocalisations et éprouvant comme une honte de quémander des miettes à l'occasion de plans sociaux ? Est-elle si sûre et si nouvelle cette perception honteuse de n'être qu'ouvrier ? Ludivine Bantigny⁷ rappelle fort utilement que cette perception a toujours été contrebalancée par l'affirmation fière de l'identité ouvrière. Elle s'interroge sur la fonction d'une telle fabrication de la honte sociale, à l'extérieur du groupe social visé : ne sert-elle pas ceux qui affirment que la classe ouvrière et la conscience de classe ont disparu ? Le témoignage d'un ouvrier de l'usine Peugeot de Mulhouse, reproduit dans *Le cri des travailleurs*⁸, illustre ces interrogations :

« Je voudrais enfin rendre cet hommage contre tous ceux qui disent qu'il n'y a plus d'ouvriers ni de classe ouvrière. Depuis tout petits, nos parents ou à l'école, on nous dit qu'il faut tout faire pour ne pas être ouvrier, ne pas être productif. Ce serait une tare et une honte. Bien travailler à l'école nous permettrait, paraît-il, d'échapper à cette déchéance. Eh bien moi, je n'ai pas honte d'être ouvrier. Je ne dirais pas que j'en suis particulièrement fier mais je récusé toute la honte et l'indignité qui pèsent sur notre condition. [...] Cette pression idéologique et sociale qui dévalorise, nie et méprise le travail productif, les travailleurs et en particulier les plus pauvres parmi eux, est considérable. Elle s'insinue dans tous les pores de la société jusqu'au sein du monde du travail lui-même. Elle a un but : faire accepter les conditions de travail les pires, les salaires les plus bas et le travail comme une punition. Vous n'imaginez pas comment cette pression se transforme à l'usine en un monde fou, détraqué, malade. Cette pression nous soumet et nous détruit physiquement mais aussi psychiquement. Elle nous use, nous humilie et nous infantilise. Nous n'y sommes plus considérés comme des hommes ou des femmes, tout au plus des robots et parfois pire. Alors vous n'imaginez pas tout le mal que ça nous fait quand on entend dire qu'il n'y a plus d'ouvriers, de classe ouvrière ou que ces mots sont ringards et dépassés. Les bourgeois nous nient et méprisent pour des raisons évidentes, les parents font ça pour essayer de faire échapper leurs enfants à l'exploitation. Ça se comprend ! Mais nous, nous n'avons aucune raison de nous inscrire dans ces discours. Mépriser ceux qui produisent, c'est, sans s'en rendre compte, donner raison à l'exploitation de l'homme par l'homme. »

⁶ Pierre Sansot, *Les Gens de peu*, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

⁷ Ludivine Bantigny est maître de conférences en histoire contemporaine et chercheuse au GRHIS de Rouen. Elle a notamment publié *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007. Je tiens ici à la remercier de m'avoir signalé le témoignage de l'ouvrier des usines Peugeot.

⁸ *Le CRI des travailleurs*, n°33, septembre-octobre 2008, consultable à l'adresse <http://groupecri.free.fr> [lien consulté le 19 février 2009]

Le sentiment de la honte parcourt les ouvrages de Vincent de Gauléjac, notamment *Les Sources de la honte*⁹, mais aussi des livres plus anciens comme *La Névrose de classe*, publié en 1987, ou *La Lutte des places* en 1994. Directeur du laboratoire du Changement social à l'université de Paris VII, sociologue clinicien, Vincent de Gauléjac analyse les effets des inégalités sociales sur les individus, sur leur psychisme et leurs comportements. Il décrypte les effets de l'ascension sociale, des changements de positionnement social et le sentiment de honte à l'égard du milieu d'origine. La honte sociale éprouvée par les personnes défavorisées, smicards, travailleurs précaires, chômeurs, par les pauvres et les endettés, par ceux qui ont échoué à prendre l'ascenseur social qu'envisageait le projet d'éducation de leurs parents, par les déclassés et marginaux, est une humiliation quotidienne lorsqu'ils sont confrontés à la différence, à la condescendance. Elle provoque sentiment d'injustice et colère rentrée. Vincent de Gauléjac écrit : « La honte est un sentiment éminemment social, puisqu'elle naît sous le regard d'autrui dans la confrontation du sujet au monde, elle s'enracine dans ce qu'il y a de plus intime, dans le sentiment d'exister comme être unique, différent des autres, ayant une singularité propre. Elle s'inscrit dans la recherche de cohérence entre soi et soi, entre soi et le monde¹⁰. » L'histoire sociale s'enrichit de la sociologie clinique qui, elle-même, ne néglige pas les références à la littérature et à ses représentations.

La honte est au cœur de bien des œuvres littéraires, chez Albert Camus, Jean Genet, Jean-Paul Sartre et aujourd'hui chez Annie Ernaux. En 1943, Jean-Paul Sartre, dans *L'Être et le néant*, indiquait que la honte permet à l'individu d'effectuer une réflexion sur son être même, par le biais d'un médiateur : « Autrui est le médiateur indispensable entre moi et moi-même, j'ai honte de moi tel que j'apparais à autrui. » Un colloque à Cerisy en 2003, publié par les Presses universitaires de Lyon sous la direction de Bruno Chauat, avait pour titre *Lire, écrire la honte*. Il réunissait des chercheurs en littérature et l'écrivaine Annie Ernaux dont l'œuvre est parcourue par le sentiment de honte, honte sociale non pas « en soi » de l'univers de boutiquiers de ses parents, de l'inculture de ses ascendants, comme dans *Les armoires vides*, mais rejet « par comparaison » avec son statut d'enseignante. Elle revient dans plusieurs livres sur le profond malaise que suscite cette difficulté à trouver sa place dans la hiérarchie sociale et sur la honte personnelle d'avoir eu honte de ses parents. Dans *La place*, roman consacré à son père, elle écrit : « Je me suis pliée au désir du monde où je vis, qui s'efforce de vous faire oublier les souvenirs du monde d'en bas comme si c'était quelque chose de mauvais goût¹¹. » En 1987, elle évoque la mémoire de sa mère décédée : « Je trouvais ma mère voyante. Je détournais les yeux quand elle débouchait une bouteille de vin en la maintenant entre ses jambes. J'avais honte de sa manière brusque de parler et de se comporter, d'autant plus vivement que je sentais combien je lui ressemblais. Je lui faisais grief d'être ce que, en train d'émigrer dans un milieu différent, je cherchais à ne plus paraître¹². » En 1997, Annie Ernaux publia *La honte* et établit un lien entre sa honte sociale et des souffrances psychiques plus profondes et personnelles. La honte sociale est donc un marquage intime du psychisme d'individus par des facteurs sociaux.

Certaines professions sont également méprisées, voire stigmatisées. Les nombreuses études historiques et sociologiques sur les travailleuses du sexe, les prostituées,

⁹ Vincent de Gauléjac, *Les Sources de la honte*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1996.

¹⁰ Vincent de Gauléjac, *op. cit.*, p. 142.

¹¹ Annie Ernaux, *La Place*, Paris, Gallimard, 1983, p. 73.

¹² Annie Ernaux, *Une Femme*, Paris, Gallimard, 1987, p. 63.

mettent l'accent sur l'ambivalence de la société à leur égard. Pendant longtemps le problème de la prostitution fut associé au péril vénérien. Alain Corbin évoque ces clients honteux tentant de dissimuler cette longue maladie aux commérages du voisinage, désespérés au point de se suicider¹³. À l'occasion du mouvement des prostituées en 1975, Claude Jaget réunit des témoignages. Des femmes expliquent la honte de leurs enfants lorsqu'ils apprennent la profession de leur mère¹⁴. Nous pourrions offrir d'autres exemples de professions moquées ou dénigrées, victimes d'un ostracisme qu'il conviendrait d'analyser. Les concierges furent l'objet de bien des sarcasmes, tout comme les croque-morts, les vidangeurs, etc. Christian Carlier a écrit l'histoire des surveillants pénitentiaires et réalisé de nombreux entretiens¹⁵ avec des gardiens de prison pour dissiper bien des malentendus sur une profession rarement choisie. Il explique comment les surveillants en sont venus à se percevoir comme des êtres à la fois inutiles et humiliés : « Les gardiens étaient des cariatides, au sens hugolien du terme, dont le double labour était le labour (inutile) et le silence (honteux), et dont le lot, partagé avec les frères prisonniers, consistait dans l'humiliation¹⁶. »

Honte et normes sociales

Dans cet essai de typologie des hontes sociales, le positionnement au sein des hiérarchies sociales s'est avéré déterminant pour les exemples cités précédemment. Il n'en va pas de même dans ce qui va suivre, car la condition sociale n'est pas la cause première de la honte. Les psychologues se sont penchés sur les secrets de famille, secrets sur l'origine, l'adoption, les naissances adultérines, secrets sur les relations incestueuses, homosexuelles dans une famille, secrets sur un suicide, sur un parent aliéné, sur la toxicomanie d'un proche. Ces secrets tentent de préserver du regard des autres. Ils évoluent d'une époque à une autre en fonction des « seuils de tolérance » des sociétés et de normes qui ne sont pas figées. Une recherche d'une étudiante rouennaise, Carole Petit, sur l'Oeuvre normande des mères (ONM), fondée pendant l'Occupation par la sage-femme Léonie Cauchois, sœur du docteur Cauchois qui présidait alors le Secours national régional, évoquait la honte des jeunes femmes hébergées par cette sage-femme, des « filles-mères » qui avaient conçu un enfant hors du mariage, parfois en l'absence d'un mari prisonnier, parfois avec un soldat des troupes d'occupation¹⁷. Des émissions de télévision récentes et un livre¹⁸ ont été consacrés à la vindicte et à l'ostracisme qui meurtrissent les « enfants de boches » aux lendemains de la Libération, dans une France qui se rêvait uniformément « résistante ». Les historiens du premier conflit mondial et ceux de l'Assistance

¹³ Alain Corbin, *Les Filles de nocces*, Paris, Flammarion, 1982, p. 367.

¹⁴ Claude Jaget, *Une Vie de putain*, Paris, Gallimard, 1975.

¹⁵ Christian Carlier, *Les Surveillants au parloir*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1996.

¹⁶ Christian Carlier, *Histoire du personnel des prisons françaises du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris Les Éditions de l'Atelier, 1997, p. 247.

¹⁷ On peut se reporter à son article : Carole Petit « Des enfants du péché aux enfants de l'amour » publié dans *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, n° 2, décembre 2003, p. 31-41 et à sa maîtrise *L'œuvre normande des mères (1942-1976). L'évolution de la place de la femme dans la société à travers la maternité célibataire*, sous la direction de Jean-Claude Vimont, université de Rouen, 2002, 152 p. (dact.)

¹⁸ Jean-Paul Picaper et Ludwig Norz, *Les Enfants maudits*, Paris, éditions J'ai lu, 2005, 442 p.

publique ont remis en lumière les débats que suscitèrent les « berceaux tragiques¹⁹ », ces enfants abandonnés conçus avec l'ennemi dans les zones d'occupation du Nord et de l'Est, quelquefois après un viol²⁰. Elsa Morante, en 1974, avait évoqué le viol d'une Italienne par un soldat allemand ivre en 1941 et l'enfance du petit Usepe, dans *La Storia*. Fabrice Virgili²¹ a repris le dossier des femmes tondues à la Libération, « femmes à Boches », « collaboratrices horizontales », à l'occasion de cérémonies expiatoires qui ne furent pas improvisées, contrairement à une idée reçue.

La honte et le secret sont intimement liés, le second évitant la première, mais les deux générant ce mal-être analysé par les psychologues et les psychanalystes²². Les matronymes d'enfants nés hors du mariage furent longtemps synonymes de grande souffrance identitaire. Ivan Jablonka, dans son histoire des enfants de l'Assistance publique, *Ni père ni mère*²³, consacre de longs développements au sentiment d'humiliation éprouvé par les pupilles stigmatisés par la société. Ils ressassent un passé de honte. Le film de Peter Mullan, *The Magdeleine Sisters*, sorti en 2002, était consacré au sort tragique de quatre jeunes filles stigmatisées par leur famille et mises à l'écart de la société au sein d'un couvent.

Durant les deux conflits mondiaux, des soldats ont été traduits en conseil de guerre pour abandon de poste en présence de l'ennemi, pour désertion ou mutinerie. L'armée sanctionnait la peur, la lâcheté, le refus du combat²⁴. On a oublié la honte sociale qui entourait les victimes des pelotons d'exécution, durant les conflits ou aux lendemains de la victoire. En 1914-1918, les condamnations à mort étaient affichées dans le village d'origine du soldat sanctionné. Tous les proches étaient victimes d'un opprobre général ; des commerçants ruinés durent fermer boutique. Les archives des procès qui réhabilitèrent des soldats faits prisonniers et condamnés par contumace pour désertion devant l'ennemi fourmillent d'informations sur la honte que subirent leurs proches²⁵. L'avocat de cinq soldats condamnés à mort pour abandon de poste, puis acquittés à leur retour de captivité, écrivait au ministre de la Guerre en avril 1919 : « Il serait vraiment trop commode que la justice militaire puisse condamner des innocents, ruiner des familles honorables, jeter sur elles une honte que jamais rien

¹⁹ On peut se reporter au roman d'Albert Giulani, *Les Berceaux tragiques*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1917. Il met en scène les débats qui portèrent sur les conceptions d'enfants avec l'ennemi : avortement pour éviter que le « fruit » de la « race » détestée ne contamine la patrie française ? Conserver la vie au nom des principes du catholicisme ? Abandonner à l'Assistance publique ? On lira surtout l'article d'Antoine Rivière, « L'acte d'abandon à travers les dossiers de pupilles de l'Assistance publique de la Seine (1880-1920) », dans Ludivine Bantigny et Jean-Claude Vimont (dir.), *Les Dossiers judiciaires de personnalité*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2009 (à paraître).

²⁰ Luc Capdevila, François Rouquet, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003.

²¹ Fabrice Virgili, *La France « virile », Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000.

²² On peut se reporter à l'article en ligne d'Aude Mespoulet, publié sur le site de « Psychologues jeunes diplômés » et daté de mars 2004, http://www.pjd31.org/docs/articles/secrets_de_famille.pdf [lien consulté le 19 février 2009]

²³ Ivan Jablonka, *Ni père ni mère, Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.

²⁴ On se reportera aux articles du numéro de la revue *14-18 aujourd'hui* titré « Marginaux, marginalité, marginalisation » consacrés aux soldats allemands jugés pour crime de lâcheté, aux déserteurs, au deuil d'une femme de fusillé, Paris, Éditions Noésis, 2001.

²⁵ Je me réfère en particulier aux archives privées d'un avocat communiste qui plaida leur cause aux lendemains de la guerre. Ils n'avaient pas abandonné leur poste, mais avaient été faits prisonniers. Affaire dite du « Bonnet persan ».

n'effacera entièrement²⁶. » Les veuves ou enfants de mutins, fusillés ou emprisonnés, durent affronter la vindicte de l'opinion après-guerre. La culture de guerre et le patriotisme peuvent expliquer ces regards accusateurs et la honte intériorisée. Ils furent tenus à l'écart dans leur village, à l'instar de la mère de l'écrivain Jean Meckert, plus connu sous le nom de Jean Amila²⁷ :

« Une fois déjà, au marché, il avait entendu les sales commères qui ricanaient au passage de la maman. Elles disaient Salope ! Bolchevik !... Et même à lui une espèce de grosse poufiasse avait craché : "Enfant de lâche !" Car c'était comme ça dans le quartier. Il y avait des veuves de guerre, donc des femmes de héros morts pour la patrie. [...] Et il semblait tout à fait normal qu'on s'attaque à l'épouse et à l'enfant dont le père avait été fusillé en novembre 1917 [...] Rien de tel que les femmes de héros pour suer la vengeance²⁸. »

Ostracisme et positionnement idéologique réprouvé

Le Parti communiste français a fonctionné longtemps comme une contre-société avec ses structures politiques et de sociabilité, ses normes et une ligne à respecter. Il ne nous appartient pas de faire le récit des vagues d'exclusions et des listes noires, mais de pointer la douleur et parfois même la honte de ceux qui furent mis à l'écart, eux et leurs proches, sous différents prétextes, contestation de la ligne officielle, interrogations sur la « patrie des travailleurs », etc. Les conséquences furent tragiques car les commissions des cadres de l'organisation usaient souvent de l'accusation de trahison, l'assortissant d'attaques contre les mœurs et la vie privée de leurs victimes. Des héros de la résistance en furent victimes, liquidés ou bannis pendant le conflit, exclus après-guerre lors des dernières purges staliniennes. Les travaux de Jean-Marc Berlière, de Franck Liaigre, de Sylvain Boulouque laissent entrevoir la douleur et la honte de ceux qui furent victimes de cet ostracisme²⁹.

Un phénomène approchant — mais tout anachronisme et toute comparaison semblent devoir être bannis — frappa les familles de collaborateurs aux lendemains de 1945. Une nouvelle figure du « traître » apparut, englobant dans un même rejet profiteurs du marché noir, engagés dans des formations militaires au service de l'Allemagne nazie, journalistes parisiens ou provinciaux, ministres et hauts fonctionnaires du Maréchal, dirigeants et militants des partis de la collaboration. Les mémoires de collaborateurs épurés tentent de justifier leur engagement, expriment même parfois une nostalgie, pratiquement jamais de culpabilité, mais les témoignages de leurs enfants³⁰, la fille d'Albert Beugras³¹, dirigeant du Parti populaire français de Jacques

²⁶ L'avocat Léon M. citait le sort des familles : des restaurateurs de Levallois-Perret dont l'établissement après l'affichage légal du jugement se vida de tout consommateur et où on ne pénétrait plus que pour les injurier ; des sœurs obligées de quitter l'usine où elles travaillaient ; un cabaretier ruiné ; une mère morte de douleur.

²⁷ Cet auteur méconnu de la Série Noire publiée chez l'éditeur Gallimard évoqua cette douloureuse mémoire familiale, sa jeunesse de fils de mutin, dans *Le Boucher des Hurlus*, Paris, Gallimard, collection « Folio policiers », 2001.

²⁸ Jean Amila, *Le Boucher des Hurlus*, Paris, Gallimard, collection « Série Noire », 1982, p. 9.

²⁹ Jean-Marc Berlière, *Liquider les traîtres, La face cachée du PCF, 1941-1943*, Paris, Robert Laffont, 2007. Sylvain Boulouque, *Les Listes noires du PCF*, Paris, Calmann-Lévy, 2008. Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *Le Sang des communistes, Les bataillons de la jeunesse dans la lutte armée, Automne 1941*, Paris, Fayard, 2004.

³⁰ La liste des ouvrages d'enfants de « collabos » serait trop longue pour une note de bas de page. Nous faisons référence à Marie Chaix et à Dominique Jamet dans ce cas précis.

Doriot, le fils du journaliste Claude Jamet³², Dominique Fernandez, le fils de l'essayiste et journaliste Ramon Fernandez, attestent le déshonneur et la honte qui frappaient l'entourage des condamnés, pendant leur peine et même après, cantonnant leurs proches dans une contre-société de parias et de réprouvés, conduisant certains de leurs enfants à des engagements extrémistes. Marie Chaix évoque sa scolarité dans une institution religieuse :

« Au début, elles (les sœurs) durent évincer des parents bien nés qui, sachant la présence des petites B. dans l'école, firent des démarches pour que nous en partions. N'y parvenant pas, ils interdirent au moins à leurs filles de nous fréquenter. Mais les visages qui se fermaient, les dos qui se tournaient ne nous faisaient pas pleurer³³. »

Honte sociale et sanctions judiciaires

La honte provoque le mensonge et brouille les échanges. Durant les années 1950, lors de dialogues entre récidivistes relégués et éducateurs dans les centres de triage et d'observation qui devaient aider un magistrat à décider d'une mise en libération conditionnelle ou d'un refus assorti d'un maintien dans l'univers carcéral, l'établissement des biographies est périlleux. Une proportion notable des relégués évoque une déportation en Allemagne au prétexte d'un engagement politique ou résistant. Encore une fois fierté et déchéance jouent un jeu complexe ; un passé glorieux, un passé de victime atténuerait la responsabilité et expliquerait la sanction infamante de la relégation perpétuelle. Les éducateurs émettent de sérieux doutes, confrontent les pièces pénitentiaires aux dires de ces prisonniers, sollicitent des enquêtes auprès des assistantes sociales de leur région d'origine. Méfiants à l'égard de récits de guerre invérifiables, ils leur déniaient toute reconnaissance, niant la brutalisation des destinées tout au long du XX^e siècle. Revenus du Reich en mai ou en juin 1945 au milieu des travailleurs volontaires en Allemagne, des STO, des déportés politiques ou de droit commun, ils ont bien du mal à fournir des certificats, des cartes de combattants, des états de service. L'éducateur du centre de semi-liberté de Clermont-Ferrand note à propos d'un escroc récidiviste d'origine alsacienne qui affirmait avoir séjourné dans les camps de Schirmeck, de Dachau et de Sachsenhausen depuis septembre 1941 jusqu'en mai 1945 qu'il n'avait pu produire aucun document attestant de sa déportation lors de son procès³⁴. Ils sont nombreux à tenter de dissimuler leur appartenance au monde des droits communs des camps, acheminés en Allemagne à l'issue ou pendant l'accomplissement d'une peine de prison en métropole, ou condamnés pour des délits commis en Allemagne alors qu'ils y travaillaient. Cet aspect des déportations a été laissé de côté par l'historiographie. Le déni de reconnaissance provoque pertes de confiance en soi, pessimisme à l'égard de la société et révoltes. Les relégués stigmatisés, fiers d'un passé honorable de combattants, de victimes politiques — que cet engagement soit réel ou falsifié — sont très souvent présentés comme des revendicateurs, des insubordonnés, refusant la très longue sanction qui les frappe et l'assimilation à ce groupe méprisé de détenus que

³¹ Marie Chaix, *Les Lauriers du lac de Constance*, Paris, Seuil, 1974.

³² Domique Jamet, *Un Petit parisien*, Paris, Éditions J'ai lu, 2001.

³³ Marie Chaix, *op. cit.*, p. 223.

³⁴ Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 81, Dossiers du centre de triage et d'observation de Rouen. Il était installé au cœur de la prison Bonne Nouvelle. Pièce de dossier provenant de Clermont-Ferrand et rédigée en 1958.

sont les relégués. Qualifiés alors d'antisociaux, ils séjournent encore plus longtemps dans les centres et les prisons réservés à cette catégorie. D'autres n'y croient plus, se présentent comme des hommes finis, se laissent aller. Ils sont perçus comme des êtres sans volonté, des abouliques rangés parmi les asociaux, clochards et alcooliques dont le destin est de cheminer de prison en prison jusqu'à un hébergement dans un hospice ou une œuvre caritative³⁵.

Taulards, tricards³⁶, relégués, libérés conditionnels et titulaires d'un casier judiciaire copieux doivent affronter la réprobation de la société libre ; désaffiliés, difficilement insérés et insérables, ils ont des trajectoires chaotiques de part et d'autre des hauts murs. Les dossiers des relégués montrent que la honte sociale — honte des proches et honte de soi — contribue à l'allongement de la durée de la peine et aux échecs en libération conditionnelle. Depuis un acte dit loi de 1942, les récidivistes relégués pouvaient être remis en liberté par un magistrat à l'issue d'une période d'épreuve de trois années. Les parcours dans les camps et prisons de la relégation furent beaucoup plus longs, dépassant fréquemment les dix années. Nous avons évoqué les missions des assistantes sociales pénitentiaires qui partaient enquêter dans les villages ou quartiers d'origine de ces relégués, interrogeant les gendarmes de la brigade locale, le maire, les derniers employeurs, les voisins³⁷. La haine³⁸ ou le mépris affleurent : « C'est un bon débarras pour le pays ; il ne devrait jamais sortir de prison³⁹. » Mais les sentiments de honte ne sont pas absents. Une assistante sociale de Grenoble recueille en 1957 les avis de la mère et des frères et sœurs d'un récidiviste de vols qualifiés. Ils ne veulent le revoir qu'à la condition qu'il redevienne un honnête homme. Les uns et les autres gagnent bien leur vie et sont estimés dans leur quartier. Le retour de « cette brebis galeuse », ancien pupille des Institutions publiques d'Éducation surveillée pour mineurs ayant accompli son service militaire dans les Bat' d'Af disciplinaires de Tunisie, frappé de dix condamnations et relégué à vingt-cinq ans — « un cas désespérant » selon les observateurs du Centre national d'orientation de Fresnes — ne les enchante guère⁴⁰. La relégation est déchéance sociale. Le retour du relégué après de longues années dans l'atmosphère corruptrice des camps peut déstabiliser des familles qui se sont recomposées ou qui l'étaient déjà. Beaux-pères et belles-mères ne souhaitent pas voir leur réputation entachée. En 1952, à l'occasion d'une enquête sociale, une belle-mère parle de se suicider plutôt que de revoir un beau-fils voleur récidiviste depuis son adolescence⁴¹. Les drames de l'enfance ressurgissent à l'occasion de ces enquêtes sur le maintien des liens familiaux. « Mon fils, il est mort pour moi », crie une mère, elle-même enfant naturelle, légitimée lors du mariage de sa mère et dont le beau-père abusa d'elle lorsqu'elle avait treize ans, et qui tenta de se jeter dans la Seine en liant son fils à elle, lorsqu'elle apprit que son mari la trompait. L'enfant, réchappé de la noyade, était ce relégué qui à ses yeux ressuscitait une

³⁵ Jean-Claude Vimont, « L'œuvre salutiste de Radepont et l'assistance aux relégués », *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, n° 4, décembre 2005, p. 117-124.

³⁶ Les interdits de séjour.

³⁷ Jean-Claude Vimont, « Les missions des assistantes sociales de la Réforme pénitentiaire après 1945 », *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, n° 6, décembre 2007, p. 89-96.

³⁸ Jean-Claude Vimont, « La haine des récidivistes après 1945 », dans Frédéric Chauvaud et Ludovic Gaussoit (dir.), *La Haine histoire et actualité*, op. cit., p. 255-264.

³⁹ Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 81. Dossiers du centre de triage de relégués. Dossier rédigé en 1957.

⁴⁰ Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 85. Dossier rédigé en 1957.

⁴¹ Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 30. Dossier rédigé en 1952.

seconde fois⁴². Nous pourrions multiplier les exemples de familles qui ont totalement rayé un fils, ne veulent plus en parler, souhaitent l'oublier et surtout craignent qu'il ne se manifeste à nouveau. La souffrance et la honte ressurgissent à propos d'une enquête sociale menée en 1966 sur ce relégué condamné en 1935 et qui avait connu la relégation en Guyane et n'avait pas su réprimer son goût pour les larcins à son retour en métropole⁴³. Une jeune fille ne veut plus, à aucun prix, entendre parler d'un père, ancien légionnaire alcoolique, condamné à huit reprises pour des vols. Ses sœurs mariées sont « tremblantes à la pensée qu'il pourrait revenir⁴⁴ ». Les correspondances conservées dans les dossiers de jeunes mineurs étudiés par Sophie Victorien offrent de précieuses indications sur la honte éprouvée par leurs parents⁴⁵. Dans des courriers, elle a pu constater que des parents se lamentent sur leur sort, expliquent qu'ils ne comprennent pas pourquoi leur fils « est comme ça » ; certains expliquent même qu'ils ne souhaitent plus revoir leur fils « tellement ils ont honte de lui » et que ce n'est plus la peine que celui-ci leur écrive ou se présente à leur domicile. Cette honte et cette impuissance, soulignées par les éducateurs, face à la conduite de leur fils peuvent se traduire parfois aussi par des châtiments corporels très violents. Les relégués ont conscience du rejet qu'ils suscitent, rejet des condamnés de droit commun dans les maisons centrales, mépris des personnels pénitentiaires, haine de la société et honte familiale. Ils en viennent à se dénigrer : « Quand on est relégué, on n'est plus un homme ; après cela, on ne se relève pas⁴⁶. »

Les séjours en maison de correction, aux bataillons disciplinaires d'Afrique du Nord, dans les maisons d'arrêt, les maisons centrales ou dans les établissements de relégués contribuent à forger une « empreinte pénitentiaire » que fustigent, après 1945, tous les réformateurs soucieux d'insertion et de réinsertion. Le « bousillage » des corps est partie intégrante de la contre-culture carcérale. Mais le tatouage demeure, stigmate visible sur les mains, les bras et parfois même les visages de l'appartenance au monde de la délinquance, au « Milieu », trace d'un séjour dans un établissement correctionnel. Raymond Asso écrit en 1936 *Mon légionnaire*, que chantèrent Marie Dubas, Édith Piaf et Serge Gainsbourg : « Il était plein de tatouages / Que j'ai jamais très bien compris / Son cou portait : "pas vu, pas pris" / Sur son cœur on lisait : "personne" / Sur son bras droit un mot : "raisonne". » Le retour dans la société libre exige l'effacement de ces marques devenues honteuses. Les procédés employés, fort douloureux, et partiellement inefficaces renseignent sur la volonté de faire disparaître une marque infamante et honteuse. Sophie Victorien a retrouvé dans les archives des établissements pour mineurs des rapports de médecins sur des jeunes qui tentent de faire disparaître des marqueurs sociaux et correctionnels au moment de chercher du travail. Les photos anthropométriques des relégués du centre de triage de Rouen présentent des portraits de visages partiellement mutilés par ces entreprises d'effacement. « Pas de chance » s'était fait tatouer sur le front un vieux blouson noir. Il conservait sur le front quelques lettres. Sa réinsertion fut toujours problématique et il demeura de très longues années dans l'univers carcéral.

⁴² Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 31. Dossier rédigé en 1956.

⁴³ Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 32. Dossier rédigé en 1966.

⁴⁴ Archives départementales de Seine-Maritime, 3735 W 71. Dossier rédigé en 1954.

⁴⁵ Sophie Victorien, « La correspondance dans les dossiers des jeunes de l'Éducation surveillée », in Ludvine Bantigny et Jean-Claude Vimont, *Les Dossiers judiciaires de personnalité*, Rouen, PURH, 2009 (à paraître).

⁴⁶ Archives départementales de Seine-Maritime, ADSM 3735 W 71. Dossier rédigé en 1954.

Ce rapide cheminement au travers des hontes sociales de différentes natures incite à privilégier les approches pluridisciplinaires tant les recherches des historiens peuvent gagner à la confrontation avec les concepts forgés par les psychologues et les sociologues, avec les psychologues-cliniciens. Nous sommes conscient de ne pas avoir offert d'exemples étrangers, ni de réflexion sur les hontes nées de la colonisation, ni d'avoir suffisamment creusé les apports des sociologues interactionnistes, Erving Goffman sur les « stigmates » ou Howard S. Becker sur les « entrepreneurs de morale » et les entreprises d'« étiquetage »⁴⁷.

L'histoire de la honte sociale est aussi histoire culturelle et les thèses, articles français et américains sur l'œuvre d'Annie Ernaux militent dans ce sens. Les « armoires vides » de nos parents continuent de questionner les chercheurs en sciences sociales qui réfléchissent à leur démarche. Nous avons parcouru des champs historiques qui s'ignorent fréquemment. Demeure la difficulté à recueillir les témoignages écrits et oraux sur la honte éprouvée par les membres de groupes stigmatisés dans leur être ou dans leurs comportements. Les dossiers personnels élaborés par des instances de régulation sociale, qu'elles soient assistancielles ou correctionnelles, méritent attention, car ils livrent au détour d'autobiographies, de correspondances, de rédactions imposées, des éléments de compréhension. L'histoire orale doit déployer encore bien des stratagèmes pour surmonter les problèmes éthiques qui surgissent lorsque l'on est en quête de l'intime.

L'auteur

Jean-Claude Vimont, maître de conférences en histoire contemporaine, directeur du département d'histoire de l'université de Rouen, membre du GRHIS, est docteur en histoire de l'université Denis Diderot-Paris 7. Depuis sa thèse dirigée par Michelle Perrot, il a consacré l'essentiel de ses recherches et publications à l'histoire de la justice, plus précisément à l'histoire pénale et aux univers carcéraux — notamment dans *La prison : à l'ombre des hauts murs* (Gallimard, 2004) et *La prison politique en France : genèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVIII^e-XX^e siècles* (Anthropos, 1993). Il a ainsi abordé les univers pénitentiaires des détenus politiques aux XIX^e et XX^e siècles, des internés étrangers durant le premier conflit mondial, des mineurs de justice et des multirécidivistes relégués en métropole de 1938 à 1970. À l'occasion d'articles ou de synthèses, il a tenté de cerner les principales évolutions du monde des prisons contemporaines.

Résumé

L'article analyse une difficulté que les historiens affrontent, la honte sociale éprouvée par les sujets de leurs sujets d'étude. Elle bloque parfois l'enquête orale, elle raréfie les témoignages écrits. En recourant à des approches pluridisciplinaires, il est possible d'offrir un essai de typologie de la honte sociale. L'article s'attache aux liens entre la honte et le positionnement social - inégalités, ascensions, déchéances, distinctions - , aux effets des normes sociales sur l'inavoué privé, aux ostracismes provoqués par des comportements politiques réprouvés, par un clan ou une société, par la honte sociale que les sanctions judiciaires induisent, quand elles sont infamantes ou quand la société les considère comme infâmes.

⁴⁷ Ce que me suggérait Ludivine Bantigny.

Abstract

This paper aims at tackling the difficulty faced by historians who wish to deal with the issue of social shame as experienced by the people who stand at the heart of their research. Indeed, social shame tends to shy people away from oral investigations, as well as it impairs their potential desire to write down about their experiences. Still, thanks to multi-disciplinary approaches, it is possible to provide a first typology about social shame. The aim of this paper is therefore to study the links between shame and social positions (inequalities, rises, downfalls, distinctions), the consequences entailed by social norms on people's silence about their private lives, the marginalising process triggered by the condemnation of certain political stances, by a group of people or a whole society, by the social shame brought about by legal sanctions, when they cast dishonour upon people or when the society considers people are thus dishonoured.

Mots clés : honte sociale ; inégalités ; métier d'historien ; enquête orale ; distinctions culturelles.

Keys words : social shame ; inequalities ; the historian's role ; oral investigation ; cultural distinctions.

Pour citer cet article :

Jean-Claude Vimont, « La honte sociale et l'historien », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°7, janvier-avril 2009.